

Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 7 Février à 18h45 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

1) Approbation du Conseil Municipal du 15 Novembre 2022

2) Affaires intercommunales

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif à l'évaluation des charges transférées au titre de la ZAE de Saint Chinian
Extinction de l'Eclairage Public

3) Affaires communales

Demande de subvention : Réhabilitation du réseau eaux usées – Avenue de la Source

Demande de subvention : Réhabilitation d'une partie du château en Médiathèque Communale

Demande de subvention : Extension du système de vidéosurveillance aux entrées et sorties du village

Demande de subvention : Extension du système de vidéosurveillance

Demande de subvention : Transition énergétique et développement des énergies renouvelables sur le bâtiment de l'école

Demande de subvention : Installation de pompes à chaleur aux appartements Benes

Demande de subvention : Création d'un arrêt de bus PMR et reprise de voirie pour sécurisation

Convention relative à l'adhésion au service Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34)

Adhésion à la mission « délégué à la protection des données » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34)

Avenant à la convention de suivi et d'assistance au contrat d'assurance des risques statutaires

Modification des tarifs de la Régie Guichet Unique

Contribution financière pour l'extension du réseau électrique

4) Sujets divers

Réponse au courrier des élus d'opposition

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 7 Février 2023 sera filmée et retransmise sur la chaîne TV de la commune.

Fait à CREISSAN, le 3/02/2023



Le Maire,



Laurent BRUNET